

RAPPORT N° 82

AU CONSEIL COMMUNAL

**Stratégie développement durable :
période 2012-2016**

Délégué municipal: M. Daniel Rossellat

Nyon, le 19 novembre 2012

NYON · RAPPORT N° 82 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2010, la Municipalité a adopté, pour la première fois, un document-cadre présentant de manière structurée sa démarche de développement durable : la Stratégie développement durable 2010-2011.

La Municipalité souhaite inscrire ses efforts dans la durée et dans un processus d'amélioration continu. Elle a donc tiré un bilan des actions entreprises jusqu'ici et renouvelle sa stratégie pour la durée de l'actuelle législature, voire au-delà.

La "Stratégie développement durable : période 2012-2016" doit servir de fil rouge pour guider la démarche de la ville et assurer sa cohérence. Elle doit également permettre une communication et une compréhension plus aisées de la volonté municipale dans ce domaine aux multiples facettes.

Pour cette nouvelle période, la Municipalité entend poursuivre sa contribution au développement durable à l'échelle locale de manière pragmatique et concrète. Elle cherchera donc essentiellement à consolider les actions entreprises, à les faire évoluer et à les développer. Toutefois, elle lancera également quelques actions nouvelles dans des domaines clefs.

La "Stratégie développement durable : période 2012-2016" est soumise au Conseil communal dans le but d'informer les conseillers sur la manière dont la Municipalité définit le développement durable à l'échelle de Nyon, et d'échanger avec ces derniers sur les grandes orientations retenues pour une démarche complètement transversale qui touche pratiquement tous les secteurs de l'action communale.

NYON · RAPPORT N° 82 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport n° 82 concernant la "Stratégie développement durable : période 2012-2016",

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte de la "Stratégie développement durable : période 2012-2016".

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente :

Le Secrétaire :

E. Ruey-Ray



C. Gobat

Annexe

- Stratégie développement durable : période 2012-2016

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	Mardi 22 janvier 2013 à 19H15
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : PÉRIODE 2012-2016

Table des matières

Préambule - Une stratégie pour un engagement solide dans la durée	3
1. Le développement durable vu de Nyon	4
Un objectif.....	4
Une méthode et un état d'esprit	4
2. Actions pour 2012-2016 – 6 axes forts	5
AXE 1 Mettre en œuvre quatre programmes clefs pour le logement, la mobilité, l'énergie, et l'environnement	5
AXE 2 Créer une dynamique grâce aux projets emblématiques	6
AXE 3 En chemin vers une administration exemplaire	7
AXE 4 Mobiliser les acteurs de la ville durable	9
AXE 5 Du local au global – Nyon solidaire.....	11
AXE 6 Evaluer et mesurer.....	12
3. Mise en oeuvre.....	13
3.1 Organisation.....	13
3.2 Financement	13
3.3 Communication et réseau	13
Annexe : Bilan de la démarche de développement durable 2006-2011.....	1
A. Le Programme Nyon-Energie 2009-2013.....	1
B. Le Programme d'action COMPANYON	2
C. Les actions complémentaires de la Stratégie 2010-2011.....	3

Préambule

Une stratégie pour un engagement solide dans la durée

La Ville de Nyon s'est engagée, dès le milieu des années 2000, dans l'établissement et la mise en œuvre d'une démarche en faveur du développement durable de la Commune.

Après une phase de diagnostic, la Municipalité a inscrit sa vision et les actions prioritaires pour 2010-2011 dans une première stratégie pour le développement durable de Nyon. Elle prévoyait, en particulier, la mise en œuvre du Programme Nyon-Energie et la réalisation des 30 projets prioritaires issus de la démarche participative **COMPANYON**, ainsi que des actions complémentaires (dynamisme économique de la ville, biodiversité, sensibilisation, exemplarité de l'administration, introduction d'instruments d'évaluation et de suivi).

La Municipalité tire aujourd'hui un bilan des actions entreprises et renouvelle sa stratégie pour la durée de l'actuelle législature, voire au-delà. L'objectif est de disposer d'un fil rouge qui, d'une part, guide et assure la cohérence de la démarche développement durable de la ville et, d'autre part, permette une communication et une compréhension aisées de la volonté municipale dans ce domaine.

Pour cette nouvelle période la Municipalité entend poursuivre sa contribution au développement durable à l'échelle locale de manière pragmatique et concrète. Elle cherchera donc essentiellement à consolider les actions entreprises, à les faire évoluer et à les développer. Toutefois, elle lancera également quelques actions nouvelles dans des domaines clefs.

Ainsi le présent document :

- rappelle la vision de la Municipalité définie en 2010 et qui reste valable ;
- synthétise, en annexe, le bilan de l'action menée jusqu'ici et en particulier en 2010-2011 ;
- précise les objectifs et axes d'action jusqu'en 2016 :
 - Axe 1 : Mettre en œuvre quatre programmes clefs pour le logement, la mobilité, l'énergie et l'environnement
 - Axe 2 : Créer une dynamique grâce aux projets emblématiques
 - Axe 3 : En chemin vers une administration exemplaire
 - Axe 4 : Mobiliser les acteurs de la ville durable
 - Axe 5 : Du local au global – Nyon solidaire
 - Axe 6 : Evaluer et mesurer
- définit le mode de mise en œuvre de la stratégie de développement durable.

La stratégie de développement durable est complémentaire au programme de la législature 2011-2016 qui est, en soi, guidé par une volonté d'assurer un développement durable de la commune. Ainsi, elle précise le programme de législature sur le mode de mise en œuvre et l'orientation de certaines actions, elle le complète en rappelant des actions en cours qu'il faut poursuivre et, enfin, elle le prolonge en prévoyant de nouvelles actions innovantes ou transversales qui intensifieront l'engagement de Nyon en faveur d'un développement durable. Les liens avec le programme de législature (ci-après PL) sont mis en évidence tout au long du document.

I. Le développement durable vu de Nyon

Répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures, ni celles des autres habitants de la planète, à répondre aux leurs.

Concrétiser cette vision du développement durable à l'échelle locale demande certains changements d'habitude. Pour guider sa démarche, la Municipalité de Nyon précise son objectif, fixe quelques éléments de méthode et mise, surtout, sur un certain état d'esprit.

Un objectif

Celui de trouver un équilibre à long terme auquel participent :

- une économie locale dynamique et diversifiée qui crée des emplois pour les habitants de la région, répond à leurs besoins, et participe à la cohésion sociale et à la qualité de vie locales ;
- une société conviviale et solidaire dans laquelle chacun trouve sa place dans le respect mutuel et dans un sentiment de sécurité ;
- un environnement préservé et valorisé qui offre, aujourd'hui comme demain, un cadre de vie sain et les ressources naturelles nécessaires.

Une méthode et un état d'esprit

La recherche de l'équilibre entre les trois dimensions, parfois conflictuelles, de l'efficacité économique, de la solidarité sociale et de la responsabilité environnementale, doit être intégrée dans chaque politique communale et dans le fonctionnement de l'administration publique.

Cela exige, d'une part, l'introduction de procédures de travail adaptées, ainsi que d'outils d'évaluation et de suivi et, d'autre part, d'adopter un état d'esprit qui privilégie :

- une approche pluridisciplinaire capable d'offrir une image d'ensemble d'un projet et de prendre en compte ses différents aspects ;
- une vision à long terme ;
- la recherche de solutions à la fois innovantes et réalistes ;
- le dialogue constructif et créatif tant à l'intérieur de l'administration qu'avec les partenaires extérieurs ;
- la mobilisation des acteurs concernés (collaborateurs, habitants, entreprises, associations) dans un engagement collectif.

2. Actions pour 2012-2016 – 6 axes forts

AXE I Mettre en œuvre quatre programmes clefs pour le logement, la mobilité, l'énergie, et l'environnement

La stratégie de développement durable de la ville de Nyon, repose pour une large part, sur la mise en œuvre progressive de quatre programmes forts dont la mise en œuvre est en cours et qui se poursuivra ces prochaines années selon le calendrier propre à chacun.

1. L'Objectif logement de 2010 – Rapport n°169

L'Objectif logement établit une politique concertée devant permettre à chacun d'obtenir un logement adapté à sa situation. Dans le cadre de cette politique la Municipalité est particulièrement attentive aux besoins des ménages à revenu modeste, des jeunes familles, des personnes âgées et des étudiants.

Parmi les objectifs fixés figure celui, essentiel, de construire 25% de logements d'utilité publique en moyenne dans les nouveaux quartiers. Les négociations avec les propriétaires privés lors de l'établissement de plans de quartiers sont menées dans ce sens. Sur les parcelles communales la proportion visée sera plus forte, en particulier dans les quartiers du Stand, de Martinet et de Mangettes. La Municipalité cherchera également à accroître sa marge de manœuvre grâce à l'acquisition de terrains.

2. Le Concept de mobilité urbaine de 2010 – Rapport n°168

Le Concept de mobilité urbaine fixe les principes directeurs et les mesures à mettre en œuvre pour maîtriser la mobilité, réduire les nuisances liées au trafic motorisé et favoriser les transports publics et la mobilité douce. L'objectif de la Municipalité est d'accompagner le développement de la ville et de préserver la qualité de vie des Nyonnaises et des Nyonnais.

Dans le cadre de la mise en œuvre, la priorité a été donnée aux transports publics, dont l'offre sera considérablement améliorée d'ici fin 2014. La politique de stationnement, qui précise les principes applicables en la matière, guide les actions de la Municipalité depuis son adoption en 2011 (Rapport n° 29). Les prochaines étapes laisseront plus de place aux actions en faveur de la mobilité douce et au développement des services de mobilité.

3. Le Programme Nyon-Energie 2009-2013 – Rapport n°133

Le Programme Nyon-Energie fixe les axes d'intervention et les actions pour réduire la consommation d'énergie et augmenter la production d'énergie renouvelable. Les actions concernent autant la planification du territoire (par exemple l'établissement du Concept énergétique territorial), que l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, la production d'énergie renouvelable (par exemple avec le projet de géothermie profonde ou le plan solaire), la valorisation énergétique des déchets, ou encore la mobilité.

Les efforts entrepris seront poursuivis dans le cadre d'un nouveau programme d'action à établir pour la période 2013-2017.

4. La Politique de l'environnement de 2012 – Rapport n° 83

La Politique de l'environnement a pour objectif de mettre en valeur l'environnement en tant que cadre de vie et ressource indispensable aux activités humaines. Elle fixe les actions à entreprendre pour préserver et améliorer la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau et des sols, diminuer la production et augmenter le tri des déchets, diminuer les atteintes dues au bruit.

Pour y parvenir il s'agira, entre autres, pour la Municipalité, de réaliser davantage de projets de protection de l'environnement, de garantir la veille technologique et économique des infrastructures environnementales et d'intégrer les préoccupations environnementales tout au long des processus d'établissement et de mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire.

AXE 2 Créer une dynamique grâce aux projets emblématiques

La réalisation d'un certain nombre de projets emblématiques de la législature offre un moyen privilégié de donner une impulsion positive au développement durable de la ville :

- Ce sont des infrastructures identifiées par les habitants dans le cadre de la démarche participative **COMPANYON** comme étant particulièrement importantes pour leur qualité de vie en ville.
- Leur concrétisation démontrera que la Municipalité continue à s'engager pour la mise en œuvre des projets de **COMPANYON**. En effet, le bilan de la démarche, en 2011, a conclu que la plupart des projets ne dépendant pas de nouvelles infrastructures avaient été réalisés, mais que les autres prenaient plus de temps.
- Ils fournissent une opportunité d'illustrer ce que signifie le principe du développement durable dans le cadre de réalisations concrètes.

Cet axe concerne le projet phare et les projets emblématiques suivants qui figuraient au programme d'action **COMPANYON**:

- **Aménagement du centre-ville élargi** : pour des logements de divers types, des espaces communautaires, des infrastructures de loisirs et de culture (cinéma, médiathèque), des espaces publics et infrastructures de mobilité renouvelés, une offre commerciale diversifiée, de nouvelles infrastructures pour les entreprises (hôtel, salle de séminaires).
- **Première étape de la RDU (Route de distribution urbaine nouvellement nommée l'Allée de la Petite Prairie)** : pour la fluidité du trafic, l'amélioration des transports publics et des parcours de mobilité douce, un accès de qualité aux nouveaux quartiers.
- **Parc du Reposoir** : pour davantage de nature en ville et un espace vert d'envergure ouvert à tous au Nord de la Ville.
- **Nouvelle école et UAPE au Nord de la ville** : pour un accueil de qualité des enfants dans un bâtiment exemplaire.
- **Quartier du Stand** : pour des logements accessibles dans un environnement bâti de qualité.
- **Centre multisports de Colovray** : un espace essentiel pour développer l'offre d'activités sportives pour tous.
- **Deuxième salle de l'Usine à Gaz** : pour consolider l'offre culturelle et répondre aux besoins des associations.

La Municipalité garde en mémoire que, outre les projets emblématiques de la législature 2011-2016, trois projets liés à des infrastructures issus de **COMPANYON** doivent encore être réalisés : l'extension du Musée du Léman, la mise en valeur de l'amphithéâtre et le plan directeur des rives du lac.

A cette liste de projets issus de **COMPANYON**, la Municipalité ajoute un projet emblématique de la législature particulièrement important pour favoriser une économie locale diversifiée proposant des emplois aux habitants de la région : la création d'une nouvelle zone industrielle au Nord de la ville réservée à des entreprises locales.

Les nouvelles actions

- **Accompagner de manière privilégiée ces projets du point de vue du développement durable** :
 - pour favoriser une réalisation qui impacte le moins possible les finances communales, de haute qualité architecturale et environnementale, favorable à la mixité sociale et/ou accessible à tous ;
 - pour montrer de manière transparente les arbitrages qui doivent parfois intervenir entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

AXE 3 En chemin vers une administration exemplaire

L'exemplarité des autorités et de l'administration communale est un préalable indispensable pour ensuite promouvoir le développement durable auprès des acteurs locaux. Elle doit s'exprimer, en particulier, par des finances communales saines, des conditions de travail équitables, une politique d'achat responsable, un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, et une gouvernance efficace.

Par ailleurs, la Municipalité est convaincue que, comme les habitants, les collaborateurs peuvent devenir les acteurs d'une administration durable. Leurs idées, leurs convictions et leur dynamisme sont de précieux atouts qui peuvent être mobilisés dans une démarche motivante pour tous.

Dans le cadre du programme de législature 2011-2016 la Municipalité a fixé plusieurs objectifs et actions fortes qui auront un impact direct sur l'exemplarité de l'administration :

- Maîtriser les finances et dégager une marge suffisante d'autofinancement en **valorisant les terrains communaux**, en développant de **nouvelles formes de financement**, en percevant les **taxes communautaires**, en développant des outils de **planification financière**.
- Développer des conditions de travail favorables en élaborant un nouveau **statut du personnel**, en adaptant les ressources et l'organisation en fonction des projets à réaliser, et en favorisant la formation.
- Réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ des bâtiments communaux en appliquant le **Standard Bâtiments 2011** pour les nouvelles constructions et les rénovations, et en mettant en œuvre le **programme d'optimisation énergétique** (gaz, mazout, électricité, eau).
- Améliorer l'efficacité administrative en continuant à **simplifier, automatiser et informatiser les procédures administratives**, et en créant une **structure de gestion de projet** adaptée au nombre et à l'ampleur des projets à réaliser qui doit, entre autres, favoriser les approches transversales des dossiers.
- Renforcer les engagements économiques, sociaux et environnementaux dans la politique d'achat en harmonisant la prise en compte des **critères sociaux et environnementaux pour l'ensemble des marchés** (fournitures, construction, services) passés par la Commune tout en respectant la législation sur les marchés publics.

Les autres actions en cours à poursuivre et développer

- Réaliser un bilan de la mise en œuvre de la **directive 2012-2013 sur les achats responsables**, qui assure, depuis 2010, la prise en compte de critères sociaux et environnementaux, et faire évoluer les objectifs dans un processus d'amélioration continue.
- Poursuivre, et faire évoluer si besoin, les prestations du **plan mobilité de l'administration** débuté en 2009. Ces prestations améliorent les conditions de travail offertes par la Ville et constituent un moyen de réduire l'impact sur l'environnement de l'administration. Dès 2014, les dépenses liées seront inscrites au budget de fonctionnement.
- Poursuivre **l'entretien différencié des espaces verts** et suivre les recommandations résultant du bilan réalisé en 2010 sur les parcelles prioritaires. La mise en œuvre de bonnes pratiques depuis plusieurs années a permis de diminuer de 30% les engrais et de 50% les pesticides. La pose de **nichoirs** et de **ruchers** sur les bâtiments et parcelles communales se poursuivra également de sorte à soutenir des espèces importantes pour la diversité de la faune nyonnaise.
- Reprendre la sensibilisation aux économies d'énergie par des actions interactives similaires à **l'Opération Energie** réalisée à la Place du Château 10 en 2010.

Les autres actions nouvelles

- Mettre en œuvre des solutions pour **réduire la production de déchets** au sein de l'administration communale et **améliorer le tri des déchets** dans tous les services.
- **Mettre en œuvre les recommandations du Guide pour des manifestations responsables lors de l'organisation de manifestations par la Ville de Nyon** en apportant une attention particulière à l'ancrage local et à l'impact sur l'environnement (mobilité, eau, déchets), et communiquer sur les efforts concrets entrepris pour chaque événement. Les événements du label "Vivre-S'ouvrir-S'investir" sont prioritaires.
- **Dans le cadre d'une démarche, à créer, visant à renforcer la culture d'entreprise, mettre en œuvre un plan d'action** pour informer les collaborateurs de la Ville des efforts entrepris par la collectivité dont ils font partie, leur permettre d'exprimer leurs commentaires et propositions sur les engagements de l'administration, et les mobiliser dans de le cadre d'actions concrètes et collectives.

AXE 4 Mobiliser les acteurs de la ville durable

Assurer un développement équilibré de la ville repose sur un engagement fort des autorités et sur leur action publique. Mais cela ne suffit pas. Un effort collectif est nécessaire qui implique les habitants, les entreprises et les associations. C'est pourquoi, parmi les principes fondateurs du développement durable, figurent à la fois la collaboration entre les acteurs publics et privés, et le renforcement de la capacité des acteurs locaux (entreprises, habitants, associations) à participer aux processus de décision, ainsi qu'à s'engager et à agir eux-mêmes dans une perspective de développement durable.

Pour la Municipalité, la mobilisation des acteurs locaux prend plusieurs formes complémentaires et qui se renforcent l'une l'autre :

- L'information sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et la sensibilisation de chaque personne sur sa capacité d'action, sont des leviers pour faire évoluer les comportements individuels, ainsi que les pratiques des entreprises et des associations (par exemple dans les domaines de la mobilité, de la consommation d'énergie, des achats, de l'alimentation, etc.).
- L'implication des acteurs concernés, grâce à des processus participatifs adéquats, améliore la compréhension des projets et de leur contexte et permet de mieux répondre aux besoins et aux craintes éventuelles.
- L'action communautaire dans les quartiers lutte contre l'anonymat et l'individualisme. Elle cherche à créer un lien social de proximité, qui ne se décrète pas mais se construit petit à petit. Peuvent alors émerger le sentiment d'appartenir à une communauté, la volonté de s'engager pour cette communauté, de s'approprier son espace de vie et d'en prendre soin. Au final, moins de solitude, moins d'incivilités, davantage de solidarité et de projets collectifs.

Les actions à poursuivre et à développer

- **Utiliser les moyens de communication à disposition**, en particulier les lettres d'information et le site Internet pour informer et dialoguer. En particulier, profiter de la refonte du site Internet (projet emblématique du PL) pour rendre encore plus visibles les informations sur le développement durable et animer le nouveau *Blog des acteurs de la ville durable*.
- Consolider, développer, et maintenir l'attractivité des **événements et actions à l'attention des habitants** : Journée de l'eau, Nuit des chauve-souris, Journée du vélo, Semaine de la mobilité, Opérations Energie dans les écoles, Journée Proximité, Défi sportif, Fête du sport, En Mai fait ce qu'il te plaît, Fête des voisins, Anime tes vacances, Anime ton quartier, Chaises longues, etc. Cette palette est également à compléter par les projets prévus dans le Programme Nyon-Energie et la Politique de l'environnement.
- Renouveler et faire évoluer le **label "Vivre, s'ouvrir, s'investir"** créé en 2012. Cette démarche est aussi l'occasion de valoriser des opportunités de synergies entre les événements et les thématiques (par exemple la mobilité et l'agriculture de proximité, ou la nature en ville et la vie dans les quartiers).
- Faire évoluer les **subventions dans le domaine de l'énergie et de la mobilité** en fonction des innovations techniques et des systèmes de subvention fédéraux et cantonaux.
- Poursuivre la reconnaissance des initiatives exemplaires par le **Prix du développement durable** et le faire évoluer par l'introduction d'une nouvelle catégorie dédiée aux entreprises.
- Se fonder sur le **guide des manifestations responsables**, publié en 2012, pour engager un dialogue renforcé avec les organisateurs de manifestations et chercher des améliorations concrètes et accessibles, en particulier en testant de nouvelles solutions avec les organisateurs les plus motivés (par exemple, le gobelets réutilisables avec le Triathlon en 2012).

- L'action dans les quartiers a permis de renforcer les animations de proximité et la création d'une maison de quartier à La Levratte, et de locaux communautaires à La Redoute et au Reposoir. La démarche Quartiers solidaires aux Plantaz a débouché sur la création de l'Association Unyon NordEst.

A l'avenir il s'agit de formaliser les relations entre les autorités et les acteurs des quartiers et, avec eux, de chercher la manière la plus adéquate de renforcer leur autonomie dans l'animation du quartier et dans la gestion des espaces communautaires (maisons ou locaux de quartier, jardins potagers, espaces de loisirs, zones de protection de l'environnement). La démarche **EnVie de quartier** débutera avec les quartiers les plus organisés aujourd'hui, La Levratte, La Redoute, Unyon NordEst, et l'expérience acquise sera valorisée pour les nouveaux quartiers en particulier Marens-Couchant. Le rôle des autorités restera de favoriser et soutenir des démarches portées par les habitants.

- Poursuivre l'incitation à la **création de plantages** en se fondant sur le projet réussi au Chemin de Bourgogne, en cherchant des partenariats avec les régies de bâtiments existants, et en profitant des nouvelles constructions à proximité desquelles des emplacements sont réservés (immeuble d'appartements protégés aux Tattes d'Oie, Clémenty, Marens-Couchant).

Les nouvelles actions

- Mettre en œuvre un **plan d'action spécifiquement dédié aux acteurs économiques** (entreprises, commerçants, agriculteurs) pour les encourager à participer aux efforts de la collectivité en faveur d'un développement durable de la cité, avec :
 - de l'information (par ex. liste des institutions locales cherchant régulièrement des bénévoles ou du financement) ;
 - de l'incitation (par ex. création d'un volet "entreprises" pour le prix du développement durable) ;
 - des occasions de rencontre et d'interaction (par ex. petits-déjeuners des entreprises) ;
 - ainsi que des partenariats spécifiques (par ex. inscription d'engagements sociaux et environnementaux dans les conventions de DDP).

(Action liée à l'objectif 13 du PL).

- **Encourager les partenaires associatifs** de la Ville et **inscrire des engagements financiers, sociaux et environnementaux dans les conventions de subventionnement** (action liée à l'objectif 20 du PL).
- Donner une impulsion et **soutenir la création d'une plate-forme de mise en réseau des sociétés locales** (sportives, culturelles, sociales, environnementales) **et des bénévoles** pour favoriser le recrutement de ces derniers.
- Etablir des **standards et une marche à suivre en matière de participation** et former les personnes de l'administration amenées à piloter ou accompagner des démarches participatives (lien avec l'objectif 29 du PL).
- **Accompagner l'étude et la réalisation des projets emblématiques**, en particulier le centre-ville élargi et les projets d'infrastructure, **d'une réflexion approfondie sur les besoins en matière de participation** et, le cas échéant, mettre en œuvre des processus participatifs adéquats allant au-delà de l'information (lien avec l'objectif 29 du PL).
- Etudier un moyen de **mettre en réseau les acteurs de la société civile** pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets entièrement indépendants des autorités et de l'administration.

AXE 5 Du local au global – Nyon solidaire

Une ville engagée dans une démarche de développement durable à l'échelle locale doit aussi prendre ses responsabilités face aux défis planétaires et participer, dans la mesure de ses moyens, à leur résolution. La Municipalité entend ainsi participer aux efforts pour répondre aux Objectifs du millénaire et réduire l'extrême pauvreté.

Dès 2011, l'engagement de la Ville de Nyon a été largement augmenté et systématisé ; il s'agit de le maintenir ces prochaines années.

Les ressources, tant humaines que financières, que la Ville de Nyon peut investir dans la coopération au développement sont forcément extrêmement limitées au regard de l'immensité de la tâche. Pour assurer l'efficacité de son action la Municipalité privilégie :

- l'engagement dans le cadre de réseaux qui permettent de réunir les moyens et de créer des synergies ;
- le soutien à des projets concrets dans lesquels elle dispose elle-même d'une certaine compétence et d'un savoir-faire : la gestion des forêts, l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable, l'accès à l'eau potable, la gestion des eaux usées et la protection des sources, l'éducation de base et la formation professionnelle, la décentralisation et gouvernance locale.

Elle conserve malgré tout, chaque année, une petite marge de manœuvre pour soutenir de manière individuelle des projets d'associations nyonnaises.

Dans tous les cas, la Municipalité est particulièrement attentive à ce que les projets soutenus s'appuient sur les initiatives propres des populations concernées, soient viables à long terme, tendent à établir des rapports sociaux, économiques et culturels équitables au sein des communautés, et contribuent à l'amélioration de l'écosystème de la région dans laquelle ils se déroulent.

Enfin, la Municipalité accorde également de l'importance aux initiatives qui sensibilisent la population nyonnaise et donnent le signal que les défis du développement nous concernent tous et que chacun peut s'engager.

Les actions en cours à poursuivre et développer

- Poursuivre le partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO). La Ville de Nyon soutient depuis 2012 un **projet d'insertion professionnelle au Cameroun**. En principe, cet engagement sera renouvelé pour les trois années de la première phase du projet. La Municipalité décidera, en 2014, de la poursuite de sa participation ou du soutien d'un autre projet.
- Poursuivre, pour une période de deux ans au moins, le projet visant à **améliorer l'accès à l'eau potable des habitants de Nouakchott en Mauritanie**. La contribution de Nyon à ce projet du réseau Solidarité'eau correspond à l'équivalent d'un centime par mètre cube d'eau vendue. En 2013, un bilan du projet sera réalisé et la Municipalité décidera, soit de poursuivre le soutien de cette démarche de long terme, soit de soutenir un autre projet dans le domaine de l'eau.
- **Soutenir les projets d'associations de Nyon**. Par exemple, en 2012, l'Association Froba a bénéficié d'une contribution pour une campagne de dépistage des problèmes de vue et la distribution de lunettes, préalables à un projet d'alphabétisation de la population qui doit lui permettre de développer des activités de tourisme vert dans le parc naturel du Banc d'Arguin en Mauritanie.
- **Soutenir des événements organisés à Nyon** par des associations ou des personnes privées **permettant d'informer, de sensibiliser et de débattre** sur les questions de développement et de coopération. Par exemple, en 2011 et 2012, la Ville a soutenu la tournée Cinéma Sud de Helvetas qui propose la projection de films d'ailleurs, gratuitement, en plein air, et grâce à l'énergie solaire.

AXE 6 Evaluer et mesurer

Inscrire le développement durable dans toutes les politiques publiques revient à prendre en compte, d'une manière équilibrée, des critères d'efficacité économique, de solidarité sociale et de responsabilité environnementale dans le processus de décision d'un projet ou d'une prestation.

Pour donner les meilleures chances à une optimisation des actions du point de vue du développement durable, la pesée des intérêts doit avoir lieu très tôt, dès les premières phases d'étude, et accompagner un projet jusqu'à sa concrétisation. Elle doit aussi être transparente et argumentée, donc suivre une méthode systématique.

Dans une ville en croissance, qui voit l'émergence rapide de nouveaux quartiers et de nouvelles infrastructures, l'intégration des principes du développement durable dans les processus de planification du territoire et de construction constitue un enjeu particulièrement important qui implique une attention particulière et des outils appropriés.

Par ailleurs, les efforts entrepris au fil des ans doivent avoir un impact à moyen terme sur la tendance d'évolution du territoire communal. Disposer d'un set d'indicateurs généraux et les documenter régulièrement est nécessaire pour mesurer la situation de la Commune sur la voie d'un développement durable, dépister des problèmes et mettre en évidence des actions nécessaires.

Les actions en cours à poursuivre et développer

- Poursuivre l'application systématique de la **grille de lecture** du développement durable pour accompagner l'élaboration des propositions au Conseil communal et argumenter le chapitre "Aspects du développement durable" des préavis. En particulier, renouveler la communication interne sur l'existence, le contenu et l'usage de cet instrument.
- Lors de toute nouvelle construction ou rénovation, communiquer au Conseil communal les options retenues par rapport au **Standard Bâtiments 2011**.
- Participer au relevé du **Cercle Indicateurs 2013**, analyser et communiquer les résultats pour Nyon.

Les nouvelles actions

- Accompagner l'élaboration des projets de nouvelles constructions d'une analyse du point de vue du développement durable formalisée à l'aide de l'outil **Sméo Bâtiment**.
- Etudier et **établir un outil et/ou une démarche qui permette d'accompagner la planification des nouveaux quartiers d'une réflexion en termes de développement durable formalisée**, en particulier pour orienter les projets dans la phase de lancement et les évaluer en fin de processus avant les décisions finales (par exemple cahier des charges type pour la négociation des plans de quartier, plans partiels d'affectation et DDP).
- Développer **une série d'indicateurs complémentaires** à ceux du Cercle Indicateurs, plus spécifiques à Nyon, et facilitant un suivi de l'évolution en fonction de la démarche de développement durable locale.

3. Mise en oeuvre

3.1 Organisation

La stratégie de développement durable n'est pas une stratégie sectorielle supplémentaire mais un processus d'introduction des principes du développement durable dans toutes les politiques publiques. La Municipalité veille donc à garder à l'esprit ces principes dans le cadre de toutes ses décisions.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions est essentiellement assurée par les différents services métiers, le plus souvent en collaboration avec d'autres services. Dans ce contexte, une attention particulière est portée au développement des compétences en matière de développement durable spécifiques aux différents métiers, soit à l'engagement des collaborateurs, soit par la formation continue.

Le Délégué à l'énergie et au développement durable :

- est intégré dans les processus de manière à pouvoir évaluer ou participer à l'évaluation et à l'orientation des projets selon les principes du développement durable ;
- donne des impulsions et gère certains projets transversaux ; en particulier, les nouvelles actions de la stratégie 2012-2016 qui ont une portée transversale seront précisées dans le cadre de groupes de travail pluridisciplinaires ;
- assure le suivi, la réalisation d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final, ainsi que la proposition d'une nouvelle stratégie dans un processus continu et en impliquant l'ensemble des services.

3.2 Financement

Le financement des actions en cours est essentiellement assuré par le budget ordinaire des services ou par des crédits d'investissements pour les grands projets.

Le Fonds pour le développement durable et le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables permettent d'apporter un appui au lancement de nouveaux projets et de financer des actions ou prestations destinées à mobiliser les acteurs de la ville durable. Ils sont respectivement régis par une directive qui fixe les conditions d'octroi des montants. Chacune fait l'objet de mise à jour périodique en fonction des besoins. La directive relative au Fonds pour le développement durable, en particulier, est revue pour mieux tenir compte des axes d'action de la présente stratégie.

Des financements cantonaux et fédéraux sont également disponibles, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de l'environnement.

3.3 Communication et réseau

Outre les mesures de sensibilisation et d'incitation visant à mobiliser les acteurs, la stratégie de développement durable doit faire l'objet d'une communication générique visant à faire comprendre la démarche de la Municipalité et donner une cohérence à l'ensemble des actions.

Le site Internet nyon.ch est l'outil privilégié pour communiquer au grand public sur la démarche en général. Mais, pour l'essentiel, il s'agira de profiter d'actions concrètes pour expliquer un concept et une démarche qui restent complexes.

Le Conseil communal recevra de manière prioritaire la présente stratégie sous la forme d'un rapport, le bilan intermédiaire et le bilan final ; ils seront également communiqués à la population et aux collaborateurs de l'administration.

La communication et la mise en réseau avec les autres acteurs institutionnels du développement durable (les autres communes, le Canton, la Confédération, les hautes écoles) est essentielle pour partager les expériences et valoriser les bonnes pratiques. Cet aspect bénéficiera donc d'une attention particulière.

NYON · STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente :

E. Ruey-Ray



Le Secrétaire :

C. Gobat

Bilan de la démarche de développement durable 2006-2011

Fondée sur les éléments du diagnostic interne Facteur 21 réalisé en 2006-2007, et sur les résultats de la démarche participative COMPANYON, la Stratégie développement durable 2010-2011 prévoyait en priorité :

- A. La mise en œuvre du Programme Nyon-Energie 2009-2013 ;
- B. La réalisation des projets issus de COMPANYON ;
- C. La mise en œuvre d'un certain nombre d'actions complémentaires liées au dynamisme économique de la ville, à la biodiversité, à la sensibilisation, à l'exemplarité de l'administration et aux méthodes de travail.

Qu'en est-il de la mise en œuvre de ces priorités à mi-2012 ? Les paragraphes suivants fournissent une synthèse de la situation.

A. Le Programme Nyon-Energie 2009-2013

La mise en œuvre du Programme Nyon-Energie fera l'objet d'un bilan global début 2013 dans le cadre de l'audit en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie. Fin 2011, un bilan intermédiaire a été réalisé faisant état des nombreuses actions en cours et mettant en lumière les principales réalisations :

- **Développement territorial** : Adoption du Concept énergétique territorial et du Concept de mobilité urbaine.
- **Bâtiments et infrastructures communaux** : Adoption de moyens supplémentaires pour assurer l'optimisation énergétique des bâtiments ; renouvellement de l'engagement à respecter un standard élevé, le Standard Bâtiments 2011, pour les rénovations et nouvelles constructions ; réalisation d'opérations de sensibilisation dans les écoles et l'administration ; amélioration de l'efficacité de l'éclairage public ;
- **Approvisionnement et dépollution** : Lancement de l'offre d'électricité Nyon Vitale Vert ; financement du couvert à plaquettes de Trélex ; étude pour la valorisation du potentiel de géothermie profonde ;
- **Mobilité** : Mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration ; adoption du Concept de stationnement ; amélioration de l'offre en supports vélos et lancement des vélos en libre-service ; travaux préparatoires pour l'amélioration de l'offre en transports publics ;
- **Organisation, partenariats, communication** : Création d'un poste de délégué à l'énergie et au développement durable ; intégration de critères environnementaux et sociaux dans les achats (par exemple de véhicules) ; soutien financier à des projets privés d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ; participation aux travaux du Conseil régional ; communication des actions et de la politique par divers supports.

Pour plus de détails consulter, sur www.nyon.ch, l'information transmise au Conseil communal le 6 février 2012 "Programme Nyon-Energie 2009-2013 – Etat fin 2011".

Le Programme Nyon-Energie 2009-2013, et celui qui sera établi pour 2013-2017, font partie des quatre grands programmes au cœur de la Stratégie développement durable 2012-2016 (voir axe 1 de la stratégie).

B. Le Programme d'action COMPANYON

A l'issue de la démarche participative **COMPANYON**, fin 2007, la Municipalité a accepté un programme d'actions pour améliorer la qualité de vie à Nyon et qui comprenait une trentaine de projets réunis dans trois axes, "Intégration pour tous", "Vers une éco-ville", "Entre autorités et citoyens la ligne est ouverte", ainsi qu'une dizaine d'actions pour "valoriser les atouts de Nyon".

La Municipalité a conclu ce processus à la fin de la législature précédente par un bilan final qui a montré que de nombreux projets avaient été réalisés, mais que plusieurs projets d'envergure, impliquant la construction d'infrastructures, devaient encore être menés à bien. Il s'agit, en particulier, de la RDU, de la refonte de la plate-forme Gare, de la deuxième salle de spectacle à l'Usine à gaz et de la salle de congrès de Perdtemps-Usteri, de la salle multisports de Colovray, du skatepark, de la valorisation de l'amphithéâtre, de l'extension du Musée du Léman, de la réalisation d'espaces verts d'envergure, du quartier du Stand.

Parmi les principales réalisations qui répondent au Programme d'action **COMPANYON** nous pouvons mentionner :

- **Intégration pour tous** : Démarche Quartiers Solidaires aux Plantaz ; création de la Commission d'intégration Suisses-Etrangers ; renforcement de l'accueil de jour des enfants (90 mamans de jour, UAPE du Cèdre Magique, accueil de midi aux Horizons et à Marens, accueil du matin sur plusieurs sites) ; actions de prévention de la violence dans les écoles et renforcement des mesures de prévention des incivilités ; construction d'un immeuble d'appartements protégés aux Tattes d'Oies.
- **Vers une éco-ville** : Adoption et mise en œuvre progressive du Concept de mobilité urbaine ; promotion des plans de mobilité en entreprise ; adoption et mise en œuvre progressive du Programme Nyon-Energie (voir ci-dessus) ; création de plantages au Ch. de Bourgogne ; mise en place d'une aide individuelle au logement et construction d'une quarantaine de logements subventionnés.
- **Entre autorités et citoyens la ligne est ouverte** : Renforcement de la stratégie de communication ; nouvelle réception de l'Hôtel de Ville ; soirée d'accueil des nouveaux habitants ; création du Prix du développement durable ; amélioration de la visibilité du Prix artistique ; rencontres régulières entre la Municipalité et les entreprises/associations.
- **Valorisons nos atouts** : Développement d'une approche régionale du sport, de la culture, du tourisme et de l'économie ; création d'un Office des sports et manifestations ; promotion commune des quatre festivals de Nyon ; politique tarifaire harmonisée pour les musées et promotion commune ; rénovation du stade de Colovray et de la salle de sport du Rocher pour accueillir des événements d'envergure.

Pour plus de détails consulter, sur www.nyon.ch, "**COMPANYON**Info - Edition spéciale juin 2011: **COMPANYON**, quel bilan?".

L'état de la mise en œuvre des projets issus de **COMPANYON** fonde le choix de l'axe 2 de la Stratégie développement durable 2012-2016, qui entend valoriser les projets emblématiques de la législature répondant à **COMPANYON** pour créer une dynamique en faveur du développement durable.

C. Les actions complémentaires de la Stratégie 2010-2011

Parmi les actions complémentaires définies en 2011, la plupart ont été réalisées et leur prolongement, évolution et développement sont prévus pour la période 2012-2016. Certaines actions prévues n'ont toutefois pas encore été lancées, elles sont reprises intégralement dans la Stratégie développement durable 2012-2016.

Objectifs et actions liés à certaines politiques publiques

- **Maintenir le dynamisme économique de la ville :**

Comme prévu la Municipalité a instauré des rencontres régulières avec les entreprises.

Par ailleurs, depuis l'entrée de la Ville au Conseil régional sa politique économique est coordonnée avec celle de la région.

Par contre, des efforts restent à faire pour renforcer le dynamisme économique du centre-ville. Le projet-phare de la législature, l'aménagement du centre-ville élargi, devra répondre, entre autres, au besoin d'amélioration des espaces publics, d'encouragement de la mobilité douce, de la diversification et de l'enrichissement de l'offre commerciale, de l'élargissement de l'offre pour les entreprises (bureaux, salle de congrès, hôtel).

- **Préserver et améliorer la biodiversité :**

L'année de la biodiversité, en 2010, a constitué le cadre d'une importante action de sensibilisation et a permis de renforcer la visibilité de cet enjeu essentiel dans une ville en croissance.

Un inventaire floristique du territoire nyonnais a été réalisé. Il débouche sur un plan d'actions en faveur de la biodiversité qui sera mis en œuvre progressivement ces prochaines années.

Un bilan des efforts réalisés pour une gestion différenciée des espaces verts communaux a également été effectué et a débouché sur des recommandations qui seront mises en œuvre progressivement, ainsi que sur des éléments positifs qu'il s'agit encore de communiquer au grand public. La poursuite et le renforcement de la démarche interne fait partie du plan d'action pour la biodiversité.

- **Sensibiliser et inciter la population, les associations et les entreprises :**

Le Prix du développement durable est désormais remis chaque année depuis 2010, il évoluera dès 2013 grâce à un volet spécifiquement dédié aux entreprises.

Un guide pour des manifestations responsables a été publié début 2012 et pourra servir, ces prochaines années, de base à un dialogue renforcé avec les organisateurs de manifestations.

Reste à inscrire des engagements économiques, sociaux et environnementaux dans les conventions de subventionnement liant la Ville à des partenaires dans le domaine social, de la culture et du sport.

Ce domaine de la sensibilisation est développé dans l'axe 3 de la Stratégie 2012-2016 dédié à la mobilisation des acteurs de la ville durable.

Objectifs et actions liés à l'exemplarité des autorités et de l'administration

- **Assainir les finances publiques :**

La Municipalité entreprend chaque année une réflexion pour prioriser les investissements. Dans les années à venir elle se concentrera sur la réalisation des projets du programme de la législature.

En 2010 une démarche d'économie systématique a été entreprise dans le but de diminuer les charges de fonctionnement.

- **Assurer des achats publics durables :** Dès 2010, la Municipalité a mis en œuvre une directive couvrant l'achat des fournitures courantes de l'administration et exigeant la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans ces achats.

- **Diminuer l'impact environnemental des activités de l'administration :**

Le lancement du programme d'optimisation énergétique des bâtiments permettra d'améliorer la performance de l'administration sur le plan énergétique.

Concernant les activités de nettoyage, un progrès important a été réalisé grâce au choix de produits écologiques. L'objectif, d'ici 2014, est d'optimiser les grands entretiens dans les établissements scolaires pour limiter la quantité de produits utilisée.

Reste à améliorer la gestion et le tri des déchets dans l'ensemble des services.

- **Construire et rénover de manière exemplaire :** Le respect du Standard Bâtiment a été réaffirmé par la Municipalité dans le cadre de sa politique énergétique. Cet engagement s'est concrétisé lors de la réalisation de l'UAPE du Cèdre Magique. Dans les prochaines années plusieurs constructions viendront démontrer cet engagement, par exemple le CERV, l'école du Reposoir ou la déchèterie.

- **Valoriser le capital humain :** Le nouveau statut du personnel doit encore être finalisé, il figure parmi les projets emblématiques de la législature.

- **Améliorer la gouvernance :**

Des efforts ont été entrepris pour harmoniser la gestion de projet (définition d'un processus et d'un langage commun, base de données des projets) ; ils doivent être poursuivis

La simplification des démarches administratives passera, quant à elle, par des progrès dans le domaine de la cyberadministration.

L'axe 4 de la Stratégie 2012-2016 prolonge et complète les actions entreprises pour poursuivre le chemin vers une administration exemplaire.

Objectifs et actions liés à la méthode

- **Se doter d'outils pour intégrer le développement durable dans les politiques publiques :**

La grille de lecture des projets est mise en œuvre depuis 2009. Une plus importante formalisation de son usage ne s'impose pas. Par contre, elle mérite un renouvellement de la communication interne sur son contenu et son usage.

Un test de l'outil fédéral Sméo Quartier a été réalisé sur le quartier du Martinet et un projet de check-list développement durable établi. Reste à trouver le meilleur moyen d'accompagner la planification des quartiers d'une approche développement durable de manière systématique, mais simple, et de le concrétiser.

- **Se doter d'outils pour mesurer le développement durable de la commune :** En 2009, la Ville a participé pour la première fois au relevé du Cercle Indicateurs. Les résultats peuvent être consultés sur www.nyon.ch. Ce relevé sera renouvelé en principe tous les quatre ans, la prochaine fois en 2013. Reste à identifier quelques indicateurs plus spécifiques à la ville, les documenter et les publier.

L'axe 6 de la Stratégie 2012-2016 prolonge et complète les actions entreprises pour faire évoluer les méthodes de travail.